



Mairie d'AIRION
1 Rue du Moulin
60600 AIRION
Tél : 03 44 50 04 02
mairie.airion@orange.fr
<http://www.mairieairion.fr>

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2020

Dûment convoqués par courriel le 17 février 2020, en application des dispositions de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, la séance est ouverte à 19h10 par M. Yannick Jukiel, Maire.

Sont présents :

- Yannick Jukiel, Maire,
- Agnès Boillet, conseillère municipale,
- Sandrine Dretz, 2ème adjointe,
- Françoise Dupré, conseillère municipale (arrivée à 19h15)
- Vincent Breton, conseiller municipal,
- Eric Priem, conseiller municipal,
- Fabien Thomas, conseiller municipal.

Sont absents et ont donné pouvoir :

- Alain Delahoche, conseiller municipal à Yannick Jukiel
- Marie-France Sionneau, 1ère adjointe à Agnès Boillet

Est absente excusée :

- Roseline Quandalle, conseillère municipale,

Est absent :

- Claude Duchemin, conseiller municipal

Est absent : 0

Au final : **Présents : 7** **Pouvoirs : 2** **Votants : 9**

Rappel de l'ordre du jour :

- 1- désignation d'un secrétaire de séance
- 2- approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 janvier 2020
- 3- compte administratif et compte de gestion 2019
- 4- retour sur le RDV du 31 janvier avec la Trésorerie générale
- 5- aide aux communes du Département – Délibérations relatives au plan de financement
- 6- DETR 2020 – Constitution des dossiers, délibérations approuvant la réalisation des travaux et acceptant le ou les devis, délibérations sollicitant l'aide financière de l'État au titre de la DETR
- 7- information sur une demande de dérogation scolaire
- 8- défense-incendie – Travaux à réaliser suite au contrôle effectué par la communauté de communes en novembre 2019
- 9- point d'avancement sur le dossier de la grange
- 10- remplacement du cantonnier et recrutement d'un agent de maintenance/d'entretien
- 11- point sur les élections municipales
- 12 – questions diverses du conseil municipal
- 13 - questions diverses du public.

1°) Désignation d'un secrétaire de séance : Sandrine Dretz

2°) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 janvier 2020 :

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 2 (les deux absents à la séance du mois de janvier).

3°) Compte administratif et compte de gestion 2019 :

Report au conseil municipal du 6 mars 2020.

En effet, le compte administratif a été validé mais pas le compte de gestion.

4°) Retour sur le RDV du 31 janvier avec la Trésorerie générale :

Ont participé au RDV avec Aurélie Brévière, Yannick Jukiél et Sandrine Dretz.

Le Maire indique que ce RDV à plusieurs titres. Il a permis d'évoquer :

- la suppression de la taxe d'aménagement et son impact sur le budget de la commune. Il n'y aura pas de véritable incidence mais plutôt un décalage dans le temps de la mise en place du coefficient correcteur,
- des échanges sur le fonctionnement de la trésorerie générale et de la mairie, notamment concernant les divergences relatives aux imputations budgétaires,
- l'absence de retours sur les avoirs et les modalités de travail trouvées pour pallier les retards en la matière (ex : Familles rurales – année 2017 – environ 1 900 euros – avoir lié à la réforme des rythmes scolaires).

La mairie devra systématiquement mettre Mme Brévière en copie de ses échanges ou de ses demandes à la TG et inversement la TG devra mettre systématiquement la 2ème adjointe des mails afin d'assurer la continuité d'activité.

5°) Aide aux communes du Département – Délibérations relatives au plan de financement :

Pour mémoire, deux demandes ont été adressées au Département le 30 décembre 2019, la première concernant la chaudière du bâtiment mairie/école et la seconde concernant la climatisation de la salle communale.

Il s'agit de délibérer sur les plans de financement annoncés et d'adresser les délibérations au Département.

Chauffage du bâtiment mairie/école : 9 780,03 euros TTC

Ce changement permettra de réaliser environ 20 % d'économie d'énergie et donc d'amortir l'investissement en environ 3 ans.

Plan de financement : Département 30 %, DETR : 40 %, Commune : 20 %, ADEME et/ou CAF : 10 %

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Climatisation de la salle communale : 7 472,60 euros TTC

Plan de financement : Département 40 %, DETR : 40 %, Commune : 20 %

Vincent Breton indique que la pose d'une climatisation dans la salle communale devrait s'accompagner de la remise en état de la salle, en particulier les dalles au plafond afin d'isoler la toiture, voire de réduire un peu la hauteur de plafond, de condamner la fenêtre sur le pignon de la partie haute de la salle.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

6°) DETR 2020 – Constitution des dossiers, délibérations approuvant la réalisation des travaux et acceptant le ou les devis, délibérations sollicitant l'aide financière de l'État au titre de la DETR :

Les dossiers sont à remonter à la sous-préfecture de Clermont pour le 10 mars 2020.

Sont concernés les deux projets précités dans le cadre de l'aide aux communes à savoir :

Chauffage du bâtiment mairie/école : 9 780,03 euros TTC (8 890,94 euros HT)

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Climatisation de la salle communale : 7 472,60 euros TTC (6 227,17 euros HT)

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

A ces deux demandes, s'ajoutent une demande non prévisible lors de l'établissement du dossier de demande d'aide aux communes du Département à savoir la sécurisation de la façade du bâtiment mairie/école. En effet, à la mi-décembre, juste avant la période de congés de Noël, une partie du ciment du conduit de cheminée et d'un des appuis de fenêtres du 1^{er} étage s'est décrochée et est tombée dans la cour de l'école un matin à l'heure de l'arrivée des élèves.

Par chance, aucun enfant n'a été blessé.

Il convient maintenant de sécuriser durablement cette façade et, suite à la commission finances du 13 février relative à la DTER, Eric Priem a fait établir des devis de maçonnerie et d'huissierie. Pour mémoire, la commission s'était interrogée sur le fait de décroûter et de re-cimenter la façade à l'identique, de décroûter et de faire poser des briques de parement pour rappeler l'autre morceau de façade de la mairie ou de décroûter et faire rejoindre les moëllons mais, comme indiqué en séance de conseil municipal par Vincent Breton, la commission avait pris la 3^{ème} option afin que le mur respire.

Enfin, en cette période pré-électorale il est décidé de faire les travaux minimum pour sécuriser la façade sans engager le futur conseil municipal sur des dépenses qu'il n'aura pas choisi.

Compte-tenu du délai tardif pour demande une subvention au titre de l'aide aux communes du Département et du caractère impératif et urgent des travaux, il est décidé de demander un plan de financement non prévu par la lettre-circulaire du 20 décembre 2020 du Préfet mais autorisé par le décret de 1999 concernant le taux maximum de subventions publiques pour des dépenses d'investissement à savoir 80 %. Il s'agira de motiver clairement la demande (courrier, hotos)

Sécurisation de la façade du bâtiment mairie/école :

Coût total, maçonnerie + changement fenêtres + pose volets roulants : 27 108,63 euros TTC (23 890 euros HT)

Plan de financement :

DETR : 80 %
Commune : 20 %

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

7°) Information sur une demande de dérogation scolaire :

Une habitante du village, institutrice à Laigneville, mère d'un élève déjà scolarisé dans l'école où elle enseigne souhaite pouvoir y scolariser son deuxième enfant.

La commune d'Airion ne peut pas refuser la demande de dérogation puisqu'elle entre dans les cas prévus par la législation.

La mairie de Laigneville a été saisie afin de connaître le coût annuel pour la commune d'Airion.

8°) Défense-incendie – Travaux à réaliser suite au contrôle effectué par la communauté de communes en novembre 2019 :

La communauté de communes est venue effectuer une vérification des hydrants de la commune durant la seconde quinzaine de novembre et a transmis son rapport courant janvier. Celui-ci a été adressé par mail à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Un devis a été demandé pour l'intégralité des travaux mais la question se pose de savoir si certains peuvent être faits en régie (peinture, taille de haies, etc.) ce qui est paraît difficile depuis l'arrêt maladie du cantonnier.

Le Maire informera les membres du conseil municipal dès réception du devis.

9°) Point d'avancement sur le dossier de la grange :

Suite à l'arrêté de péril imminent pris par le Maire, l'un des deux propriétaires des lieux a fait savoir qu'il ne pouvait assurer les travaux demandés (justificatif adressé à la mairie mais non communicable en séance).

La commune va très certainement devoir se substituer aux propriétaires défailants mais n'a aucune idée du coût global des travaux et doit faire établir des devis.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à faire établir les devis. Il souhaite cependant pouvoir être destinataire des parties du rapport qui sont communicables et des photos du bâtiment. Sandrine Dretz leur adressera par mail.

10°) Remplacement du cantonnier et recrutement d'un agent de maintenance/d'entretien :

En arrêt suite à un accident de travail, le cantonnier de la commune a commis des faits qui ont conduit le Maire à saisir la justice afin d'en savoir plus sur sa situation personnelle. Le courrier du tribunal ne peut être lu en séance. Pour autant le fait que le cantonnier ne soit pas titulaire du permis de conduire n'est pas compatible avec sa fonction.

Par ailleurs, d'autres faits lui sont reprochés et ont conduit le Maire à le convoquer à un entretien préalable à licenciement. Celui-ci est programmé le 16 mars 18 heures.

Se pose maintenant la question du recrutement ou non d'un agent de maintenance/d'entretien en complément du marché conclu sur l'entretien des espaces verts (tonte des grands espaces de la commune et taille de haies). Le début des prestations est prévu au 1^{er} avril (contrat d'un an sans tacite reconduction).

A cet effet, un projet de fiche de poste a été transmis pour avis.

Mais avant de statuer sur la fiche de poste il convient d'estimer :

- le coût annuel du recrutement (temps plein, temps partiel), l'achat et l'entretien de matériel et réfléchir à l'encadrement de cet agent, son remplacement pendant les congés ou les arrêts,
- le coût d'une externalisation totale de tout entretien, d'une petite réparation du quotidien (changement d'un joint de lavabo par exemple) à des travaux plus conséquents. Il convient pour cela de se rapprocher de communes de taille similaire qui ont fait le choix de ne pas recruter (ex : Noroy, Lamécourt, Le Quesnel-Aubry).

Sandrine Dretz doit initier cette étude de coût pour le prochain conseil municipal.

11°) Point sur les élections municipales :

1 seule candidature groupée de 11 noms pour 11 sièges.

Pas d'élection pour le conseil communautaire, le Maire étant d'office membre du conseil communautaire dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Le tableau de tenue du bureau de vote est lu en séance et ajusté. Tous les créneaux sont tenus.

Le maire désigne Sandrine Dretz, 2^{ème} adjointe, pour le suppléer dans ses fonctions de président du bureau de vote.

12°) questions diverses du conseil municipal :

- Piquetage rue du château d'eau pour les travaux d'enfouissement le 4 mars à 8h30.

- Tilleul situé au Haras et qui fait l'objet de différentes demandes d'un rivegai depuis de nombreuses années, celui-ci ne pouvant être coupé car protégé dans le plan local d'urbanisme (PLU) mais étant situé devant un portail. Yannick Jukiel rappelle le contexte d'un RDV manqué et des suites données à ce RDV. Il indique que l'affaire pourrait être médiatisée mais que cela ne pose pas de souci à la commune qui ne fait qu'appliquer la règle définie par le PLU

Pour autant, Sandrine Dretz propose que la question des tilleuls du Haras soit abordée dans sa globalité car plusieurs d'entre eux semblent malades. Plutôt que de gérer leur coupe et replantation au coup par coup, il semble opportun de faire mener un diagnostic de tous les tilleuls afin de les faire couper et remplacer, si nécessaire, tous en même temps afin de réaliser des économies en mutualisant les déplacements et de garder une certaine harmonie d'arbres qui seront tous à peu près à la même taille et permettront le maintien d'une perspective à l'échelle de la rue. Le conseil valide le principe de demander un devis pour ce diagnostic.

Vincent Breton et Fabien Thomas quittent la salle à 22h10.

13°) Questions diverses du public :

Pas de question

La séance est levée à 22h15.

Yannick JUKIEL, Maire



